

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1092

présenté par

M. Midy

à l'amendement n° 901 de Mme Guévenoux

ARTICLE 4 AA

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« à compter de septembre 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement supprime la mention de la date à compter de laquelle l'attestation deviendra obligatoire afin que l'obligation intervienne à compter de la promulgation de la loi.